



AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados organise pour les Centres de Gestion du Grand Ouest (**14 départements** : Calvados (14), Côtes d'Armor (22), Eure (27), Finistère (29), Ille et Vilaine (35), Loire Atlantique (44), Maine et Loire (49), Manche (50), Mayenne (53), Morbihan, (56), Orne (61), Sarthe (72), Seine-Maritime (76), Vendée (85))

LES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE CONSEILLERS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES- SESSION 2026

Filière Sportive – Catégorie A

Extrait de l'arrêté d'ouverture n° **2025-181** du Centre de Gestion du Calvados

CONDITIONS D'INSCRIPTION	NOMBRE DE POSTES :
<p>♦ Le concours externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau 6 (anciennement II) des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971 susvisée.</p> <p>♦ Le concours interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale inter-gouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Ouvert pour 21 postes</p> <p><u>Répartis de la façon suivante :</u></p> <p>EXTERNE : 14 postes</p> <p>INTERNE : 7 postes</p>

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire.

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 26 août au 01 octobre 2025 avant minuit heure métropole, dernier délai

- Par Internet, par l'intermédiaire du site du Centre de Gestion du Calvados : www.cdg14.fr
- ou directement sur le site www.concours-territorial.fr, portail national des concours et examens professionnels, jusqu'au **01 octobre 2025 avant minuit** (heure métropole) dernier délai. La préinscription générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi qu'un espace sécurisé.

Attention : la préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours. Le Centre de Gestion du Calvados ne validera l'inscription qu'à réception du dossier daté et signé, accompagné des pièces demandées, avant la date limite de dépôt des dossiers soit le **9 octobre 2025**.

DATE DE DEPOT DES DOSSIERS DE PREINSCRIPTION : du 26 août au 9 octobre 2025 avant minuit heure métropole, dernier délai :

- En format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion du Calvados ;
 - OU par voie postale au Centre de Gestion du Calvados (voir adresse ci-dessous) ; le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi. OU à l'accueil du Centre de Gestion du Calvados
- Les pièces justificatives peuvent être transmises ultérieurement au plus tard le jour de la 1^{ère} épreuve le 20 janvier 2026.**

DATE DES EPREUVES ECRITES : **20 JANVIER 2026**

L'épreuve écrite se déroulera à **CAEN ou sa périphérie** (Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles ou sanitaires d'organisation de prévoir d'autres centres d'examen pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves.).

Adresse CDG14 : 2 impasse Initialis - CS 20052 - 14202 - Hérouville-Saint-Clair Cedex - Tel : 02 31 15 50 20 - www.cdg14.fr

Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 – le vendredi fermeture à 16h30).

 **Pour tout dossier envoyé par La Poste, vérifier que l'affranchissement est suffisant.**

Tout dossier arrivé après la date limite de dépôt des dossiers, du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté, même posté dans les délais. → **Par conséquent, en déposant votre enveloppe au bureau de poste, veuillez-vous assurer qu'il sera oblitéré avant la date limite de dépôt des dossiers.**

ATTENTION : L'inscription au concours constitue une décision individuelle.

- **La préinscription ne sera considérée comme inscription définitive qu'à réception, par le CDG14, de votre dossier original signé ;**
- Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié **sera considéré comme non conforme et rejeté**. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, daté et signé ;
- Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte affranchissement insuffisant, grève...), **engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique à concourir**.
- Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis par voie dématérialisée sur l'espace sécurisé du candidat, après signature ; et devra impérativement **être validé et clôturé au plus tard le 09 octobre 2025 (avant minuit)**, dans le cas contraire, **la pré-inscription en ligne sera annulée** (voir la procédure de dépôt par voie dématérialisée jointe au dossier de préinscription).
- Il appartient aux candidats de s'assurer, auprès du CDG14 ou sur leur accès sécurisé, de la bonne réception de leur dossier d'inscription avant la date limite de dépôt des dossiers fixée au **9 octobre 2025**.